



## **Promenade militante sur les bords de l'Erdre**

Objectif : libérer le passage de Nantes à Nort-sur-Erdre.

Une centaine de promeneurs ont pris part hier à une « manifestation festive » à l'appel du collectif « L'Erdre pour tous » sur les berges de la « plus belle rivière de France ».

Une manière de fêter la décision du Conseil d'Etat, qui a donné tort il y a un mois au propriétaire du château de la Gascherie.

Celui-ci avait obtenu, devant la cour administrative d'appel, l'annulation de la déclaration d'utilité publique d'un sentier balisé de 3,5 km de long.

« Il n'y aura pas d'appel, car le Conseil d'Etat est le dernier recours », souligne le collectif « L'Erdre pour tous », qui mène ce combat depuis la fin des années 1970.

La continuité des rives de l'Erdre, où se promènent chaque week-end de printemps des centaines de badauds, n'est toutefois pas acquise.

Une loi de décembre 2006 autorise pourtant les piétons à arpenter les berges des rivières domaniales, obligeant les propriétaires à leur libérer le passage.

« Le conseil général, gestionnaire des rives de l'Erdre, entend la faire respecter », assurait hier le collectif. « Il va falloir convaincre tous les propriétaires de châteaux et petites résidences secondaires de le faire. »

